



Choisissez la solution sans souci

Le prélèvement automatique, c'est une solution de paiement du loyer simple, souple, gratuite et sûre.

- **Comment ça marche ?**

Chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance, qui vous indique le montant de votre loyer et de vos charges. Dans les jours qui suivent, sans que vous ayez à intervenir, votre compte bancaire ou postal est débité automatiquement, toujours à la même date, du montant correspondant à votre avis d'échéance.

- **C'est gratuit !**

Plus de chèques à remplir, de virements ou de mandats à établir (payants). Le prélèvement automatique est un service gratuit (seuls les frais de mise en place peuvent être facturés une seule fois par votre banque). De plus, grâce à ce mode de paiement, vous économisez les frais d'envoi.

- **C'est pratique !**

Plusieurs dates de prélèvement vous sont proposées. Vous choisissez celle qui vous convient le mieux en fonction de la date du virement de votre salaire, de vos allocations éventuelles et autres revenus sur votre compte bancaire ou postal. Cette date figurera clairement sur votre avis d'échéance. Grâce au prélèvement automatique, on supprime la contrainte de déplacement, les horaires contraignants d'ouverture de l'agence ou de La Poste et les retards d'acheminement.

- **C'est sûr !**

Plus de risque de retard dû aux oublis ou aux absences : cela fonctionne, même lorsque vous êtes en vacances. Le prélèvement automatique, c'est la tranquillité d'esprit et l'assurance d'un loyer payé à temps.

- **C'est facile !**

Pour le mettre en place, c'est très simple : remplissez le formulaire au dos et retournez-le à l'adresse indiquée, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire). Vous pouvez aussi l'apporter à votre agence. Envoyez ensuite une copie de l'autorisation de prélèvement remplie à votre banque.

- **C'est souple !**

Vous gardez la possibilité de suspendre ou d'annuler à tout moment cette procédure sur simple demande écrite un mois au moins avant la date du prochain prélèvement automatique et sans aucune autre formalité, ni frais.

Prélèvement automatique

Retournez cette autorisation (complétée et signée) à votre agence AB-Habitat, en joignant un RIB au format IBAN BIC.

Référence Unique du Mandat :

Numéro de dossier :

Identifiant créancier SEPA :

FR64ZZZ676112

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AB-Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AB-Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du locataire :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Nom du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même, et le cas échéant) :

Désignation du créancier :

Nom : **AB-Habitat**

Adresse : **203 rue Michel Carré**

Code postal : **95 870** Ville : **BEZONS**

Date de prélèvement choisie :

Le 5 du mois Le 8 du mois Le 15 du mois

Type de paiement :

Paiement récurrent

Désignation du compte à débiter :

Identification Internationale (IBAN) : _____

Identification internationale de la banque (code BIC) : _____

Fait à : _____ Le : ____ / ____ /20____ SIGNATURE :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AB-Habitat. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AB-Habitat.

Les données à caractère personnel saisies sur le présent document feront l'objet d'un traitement informatique par AB-Habitat, responsable du traitement. En complétant et signant ce document, vous consentez à leurs utilisations, par AB-Habitat et ses partenaires bancaires, pour la mise en œuvre du prélèvement automatique de vos créances à l'égard d'AB-Habitat et à cette seule fin. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en adressant une demande écrite auprès de votre agence ou par courrier au siège social d'AB-Habitat - 203 Rue Michel Carré 95870 Bezons. Les données seront détruites au terme du contrat de location ou en cas de retrait de votre consentement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement des données vous concernant en adressant une demande à votre agence de proximité, auprès du délégué à la protection des données (DPO) - dpo@ab-habitat.fr ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectées, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.